

**30<sup>èmes</sup> journées nationales de santé au travail  
dans le bâtiment et les travaux publics  
Blois, du 10 au 12 juin 2009**

**Message de M. Brice Hortefeux, ministre du travail, des  
relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville**

***Prononcé par Bruno DUPUIS***

Mesdames, Messieurs,

Des contraintes d'agenda m'empêchent d'être présent à vos côtés pour ces 30<sup>èmes</sup> journées nationales de santé au travail. Je sais que ces journées de travail constituent, tous les deux ans, un temps fort pour la santé au travail dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, et pour votre groupement qui en est la cheville ouvrière.

J'ai, toutefois, tenu à vous adresser ce message, à la fois pour saluer l'action exemplaire engagée par votre Groupement national multidisciplinaire de santé au travail depuis 1950 et souligner le partenariat constructif que vous avez su nouer avec les pouvoirs publics.

**Les questions de santé au travail sont aujourd'hui un enjeu  
sociétal majeur et un axe prioritaire de l'action  
gouvernementale.**

Le vieillissement de la population constitue, en effet, un défi qui remet au centre du débat la question de l'adaptation des conditions de travail. Les objectifs sont d'éviter l'altération de la santé des travailleurs et de permettre leur maintien dans l'emploi, en faisant reculer le pénibilité du travail et en créant des conditions favorables à l'emploi des seniors.

En effet, réhabiliter la valeur travail nécessite aussi de nous engager dans une politique de prévention ambitieuse permettant aux travailleurs de s'épanouir dans leur environnement professionnel et de « travailler mieux » aux différents âges de la vie. Pour cela, il est nécessaire de préserver le capital humain dans l'entreprise, qui constitue sa vraie richesse car il ne peut, à long terme, y avoir de travail de qualité sans qualité de vie au travail.

Beaucoup a été fait depuis 2007 avec les des deux Conférences sur les conditions de travail.

1) Elles ont permis de sensibiliser tous les acteurs et de lancer une nouvelle dynamique.

2) Le cadre institutionnel a été entièrement renouvelé et modernisé. Au niveau national, la transformation du Conseil supérieur de prévention des risques professionnels (CSPRP) en Comité d'orientation des conditions de travail (COCT), permet une rénovation du dialogue social autour des priorités nationales en santé et sécurité au travail. Au niveau régional, les comités régionaux de prévention des risques professionnels dans lesquels se retrouve l'ensemble des acteurs locaux concernés - partenaires sociaux, institutions (CRAM, ARACT, OPPBTP), personnes qualifiées et administrations – ont naturellement vocation à servir de point d'appui à l'impulsion de la politique de santé au travail.

3) Enfin, sur le fond, trois risques majeurs ont été ciblés et des résultats ont été obtenus. Ils sont particulièrement illustrés par :

- le développement fulgurant des déclarations de maladies professionnelles liées aux TMS qui font actuellement l'objet de la seconde étape d'une campagne triennale qui associe de nombreux acteurs de la prévention et a permis de faire prendre conscience du phénomène ;

- la montée des risques psychosociaux générés pour partie par l'intensification des rythmes de travail, une réflexion a été lancée sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail grâce au rapport de MM. Philippe NASSE et Patrick LEGERON.

- la mise en évidence des risques à effet différé dus aux expositions professionnelles à des CMR. A ce titre, je ne peux que me réjouir que vos journées soient cette année consacrées au risque chimique très présent aussi dans vos activités. A ce niveau des conventions d'objectifs ont été conclues, en avril 2008, avec les branches professionnelles de la métallurgie, de la chimie et de la peinture pour améliorer la protection des salariés de ces industries et celle de leurs sous-traitants, mais il reste encore beaucoup à faire.

Comme vous le voyez, les questions de santé sécurité au travail sont l'affaire de tous les acteurs de la prévention : entreprises, artisans, branches, syndicats, organismes de prévention, acteurs politiques mais aussi et surtout les médecins du travail.

Face à ces enjeux, les services de santé au travail ont un rôle majeur à jouer en matière de prévention des risques professionnels, en contribuant à la diffusion auprès des entreprises d'une véritable culture du management de la prévention. Cela est d'autant plus vrai pour les TPE-PME fortement présentes dans le secteur du bâtiment pour lesquelles le médecin du travail est souvent le seul acteur en prévention qu'elles rencontrent.

La réussite de l'adaptation de la médecine du travail constitue de ce point de vue un enjeu important. Cela signifie très concrètement que les services de santé au travail doivent être en mesure de proposer et de mener des actions de prévention collectives sur le champ de la santé au travail.

Il y a un an à quelques jours près le Directeur général du travail, lors du 30<sup>ième</sup> congrès national de médecine du travail à Tours a dressé un panorama de la situation et des perspectives d'évolution du système de santé au travail qui a fait l'objet de nombreux rapports.

On était alors à la veille de la seconde Conférence du 27 juin 2008 qui a été principalement consacrée à la médecine du travail. Dans la foulée de cette conférence mon prédécesseur a dans le respect des règles de la démocratie sociale, saisi les partenaires sociaux en leur proposant d'ouvrir une négociation interprofessionnelle sur la base d'un document d'orientation qui leur a été adressé le 27 juillet 2008.

Ce document recense les têtes de chapitre (missions et organisation, gouvernance et modalités de financement) qu'il apparaît nécessaire de traiter pour permettre aux services de santé au travail de faire face, par de nouvelles adaptations, aux besoins des entreprises et de leurs salariés en matière de prévention des risques professionnels.

Depuis juillet les partenaires sociaux se sont réunis à .... reprises et le délai initialement fixé à fin février a été rallongé jusqu'à la fin du printemps pour donner à la négociation les meilleures chances d'aboutir dans de bonnes conditions. Ils ont encore eu hier une réunion et il me

semble qu'un accord est à portée de main dans les jours qui viennent. Il me reviendra alors, avec le Parlement de tirer les conclusions pour transposer l'accord dans la réglementation.

Sur le fond, vous avez choisi de centrer ces journées sur le thème des risques chimiques dans le bâtiment et les travaux publics et je ne peux que vous en féliciter. Ce thème rejoint l'une de mes priorités annoncées le 30 avril dernier lors de l'installation du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) en lui assignant une feuille de route pour la préparation du prochain Plan santé au travail qui cible prioritairement la prévention des risques cancérogènes, mutagènes et repro-toxiques.

L'amélioration des connaissances et de la prévention des cancers professionnels est l'une de mes priorités. Et la façon la plus efficace de les prévenir, c'est encore d'éviter au maximum les expositions aux polluants. Cette démarche de prévention primaire, nous la portons de 4 façons complémentaires.

(1) Je pense, d'abord, au lancement très récent le 30 avril dernier du site [www.substitution-cmr.fr](http://www.substitution-cmr.fr). Développé par l'AFSSET [Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, dont le ministère du travail a la co-tutelle avec ceux de la santé et de l'environnement], ce site constitue un lieu unique d'information, de partage et de mutualisation des expériences pour les dirigeants d'entreprise qui veulent éliminer ou remplacer les produits cancérogènes de leur processus de production et de leur environnement de travail.

(2) Je pense, ensuite, au futur « Plan national Santé Environnement 2 » qui est élaboré par le ministère chargé de l'environnement et auquel le ministère du travail contribue largement. Parce que les cancers ont des origines diverses qui tiennent parfois au mode de vie, parfois à l'environnement et parfois aussi à la profession, nous devons adopter une approche globale. Ce futur plan permettra notamment de mieux maîtriser le risque chimique et d'éviter la dissémination des polluants.

(3) Je pense, également, au rapport GRÜNFELD [remis au Président de la République le 30 mars dernier] qui formule des propositions pour structurer le « Plan Cancer 2 » (2009-2013) [attendu pour la mi-juin] notamment sur la question des cancers professionnels et des répercussions du cancer sur la vie professionnelle. Sur ces deux sujets, je compte agir en étroite collaboration avec le ministère de la santé.

(4) Je pense, enfin, aux développements du rapport de Daniel LEJEUNE sur la traçabilité des expositions professionnelles, qui a été adopté à l'unanimité par les partenaires sociaux dans le cadre de la Commission « accidents du travail et maladies professionnelles » de la Caisse nationale d'assurance maladie. Avec la loi du Grenelle 1, adoptée au Sénat, nous avons, par exemple, mis en place un dispositif [« le carnet de santé du salarié »] retraçant l'exposition aux substances dangereuses durant la vie professionnelle avec une première expérimentation sur les cancérogènes d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Je ne peux pas conclure sur les risques à effet différé sans évoquer le dossier de l'amiante et vous confirmer que nous allons donner des suites au rapport de l'AFSSET [rendu public le 18 février] sur les fibres courtes et les fibres fines d'amiante que vous allez aborder jeudi matin. Concrètement, cela passera par un renforcement de la réglementation.

Sur le formaldéhyde qui est également au programme de la partie toxicologie de votre matinée de jeudi, l'AFSSET que j'ai saisi devrait rendre très prochainement un avis qui nous sera utile dans l'objectif de mieux protéger les travailleurs exposés à cette substance.

En conclusion, je voudrais vous dire ma double conviction en matière de santé au travail, d'une part, que toute réforme en la matière doit s'appuyer sur les partenaires sociaux et les entreprises et, d'autre part, que toute réforme doit s'articuler autour de la médecine du travail.

Aujourd'hui, une fois encore, à travers la thématique de vos journées, vous vous positionnez comme force de proposition. Ces journées permettront, j'en suis convaincu, de faire remonter des initiatives et de faire émerger des pistes de réflexion, que nous vous invitons à nous transmettre.

Je suis pleinement convaincu que des débats comme ceux que vous allez avoir contribuent à faire avancer les choses. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent aujourd'hui à cette initiative, et je vous souhaite d'excellents échanges.